

RÈGLEMENT LA PLUS GRANDE DEGUSTAION DE FRANCE

La plus grande dégustation de France est un concours avec obligation d'achat, organisé par la société Wineandco, société au capital de 705 600 Euros, dont le siège social est situé 67 quai des Chartrons 33000 Bordeaux, immatriculée sous le numéro 433 450 202RCS Bordeaux (ci-après dénommée « Wineandco » ou l'« Organisateur »).

La plus grande dégustation de France est un concours qui se déroule en trois étapes de sélection : (1) l'inscription des participants, (2) participation et dépôt des réponses et (3) la sélection des gagnants parmi les participants.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de déroulement LA PLUS GRANDE DEGUSTATION DE FRANCE.

DUREE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions à la plus grande dégustation de France (le « Concours ») débutent le 14 février à 08h 00 min 00 sec (heure de Paris) et s'achèvent au plus tard le 10 avril 2019 à 23h 59 min 00 sec inclus (heure de Paris).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Concours est ouvert aux personnes physiques âgées d'au moins dix-huit ans à la date de leur inscription résident en France métropolitaine ou en Corse. Les salariés de l'Organisateur ne sont pas autorisés à participer.

L'inscription et la participation au Concours implique l'acceptation entière du présent règlement et des décisions de l'Organisateur, qui sont sans appel et qui s'appliquent intégralement.

Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu pour une quelconque raison, l'Organisateur se réserve le droit de repousser, de reporter, de modifier ou d'annuler le Concours (en tout ou partie).

L'Organisateur est le seul habilité à décider si une inscription et une participation sont valables ou non. Toute inscription ou participation ne respectant pas les conditions fixées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte.

L'Organisateur ne seront pas tenus de divulguer une quelconque information concernant les participations ou leurs décisions et choix en dehors de ce qui est expressément prévu par le présent règlement.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles, de manière incomplète ou impossibles à traiter.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le participant s'inscrit sur le module d'inscription en ligne qui sera relayé sur internet, et notamment sur les sites suivants : site internet de Wineandco et ses réseaux sociaux.

Le participant s'inscrit en remplissant l'ensemble des champs du questionnaire et en réglant la somme de 19,90€ correspondant au frais de conditionnement des échantillons. Les participants

recevront par email dès la validation et le paiement de leur inscription leur « Ticket de participation au jeu concours ». Ce ticket comporte un numéro unique qui leur sera demandé pour valider le dépôt de leur réponse.

Toute participation au Concours en dehors de la période d'inscription ne sera ni acceptée ni prise en compte. Les serveurs de l'Organisateur feront foi.

La participation au Concours est limitée à une seule participation par personne.

Toute participation valide est définitive à l'issue de la date limite de participation. Par conséquent, passé cette date, les participants ne pourront pas se rétracter et/ou retirer ou annuler leur participation, sauf en cas de motif légitime ou de force majeure.

Les participants seront informés par e-mail au plus tard le 8 avril 2019 de l'expédition des échantillons à l'adresse renseigné lors de l'inscription.

DEROULEMENT DU CONCOURS

Les participants recevront, à l'adresse renseigné lors de l'inscription, le ou les coffrets de 6 échantillons, à compter du 25 mars 2019.

Entre le 10 et le 24 avril, les participants seront invités à déposer leurs réponses concernant les 6 échantillons sur le site : <https://www.lagrandedegustation.fr/>

Les questions proposées sont : soit à choix multiples, soit à réponse libre :

Echantillon A - (3 points) :

Identification de la bonne cuvée parmi 10 réponses proposées

Echantillon B - (3 points) :

Identification de la bonne cuvée parmi 10 réponses proposées

Echantillon C - (7 points) :

Identification de la Région parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification du Millésime parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification du Cépage (1 réponse possible) parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification de l'appellation : réponse libre - (2 points)

Identification du domaine : réponse libre - (2 points)

Echantillon D - (7 points) :

Identification de la Région parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification du Millésime parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification du Cépage (1 réponse possible) parmi 5 réponses proposées - (1 point)

Identification de l'appellation : réponse libre - (2 points)

Identification du domaine : réponse libre - (2 points)

Echantillon E - (10 points) :

Identification de la région : réponse libre - (1 point)

Identification de l'appellation : réponse libre - (3 points)

Identification du millésime : réponse libre - (2 points)

Identification du cépage : réponse libre - (1 point)
Identification du domaine : réponse libre - (3 points)

Echantillon F - (10 points) :

Identification de la région : réponse libre - (1 point)
Identification de l'appellation : réponse libre - (3 points)
Identification du millésime : réponse libre - (2 points)
Identification du cépage : réponse libre - (1 point)
Identification du domaine : réponse libre - (3 points)

DESIGNATION DES LAUREATS

La détermination des gagnants parmi les participants aura lieu au plus tard le 30 avril 2019.

Le classement des participants sera effectué sur la base des bonnes réponses selon le nombre de point(s) indiqué pour chaque question. Une note sur 40 sera attribuée à chaque participant et permettra le classement final.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager les gagnants.

LES PRIX

1er prix :

Une dotation en vins de Bordeaux d'une valeur approximative de 800 € TTC (1 x Jéroboam de Château Lagrange 2009)
+ 1 Atlas des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » - Jules Gaubert-Turpin (Auteur) & Adrien Grant Smith Bianchi (Illustration) – Edition Marabout (valeur de 25€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDALON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

2ème prix :

Une dotation en vins d'une valeur approximative de 600 € TTC (à définir)
+ 1 Atlas des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » - Jules Gaubert-Turpin (Auteur) & Adrien Grant Smith Bianchi (Illustration) – Edition Marabout (valeur de 25€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDALON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

3ème prix :

Une dotation en vins d'une valeur approximative de 400 € TTC (à définir)
+ 1 Atlas des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » - Jules Gaubert-Turpin (Auteur) & Adrien Grant Smith Bianchi (Illustration) – Edition Marabout (valeur de 25€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDALON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

4ème prix :

Une dotation en vins d'une valeur approximative de 200 € TTC (à définir)

+ 1 Atlas des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » - Jules Gaubert-Turpin (Auteur) & Adrien Grant Smith Bianchi (Illustration) – Edition Marabout (valeur de 25€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDLON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

5ème prix :

Une dotation en vins d'une valeur approximative de 150 € TTC (à définir)
+ 1 Atlas des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » - Jules Gaubert-Turpin (Auteur) & Adrien Grant Smith Bianchi (Illustration) – Edition Marabout (valeur de 25€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDLON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

5ème au 20ème prix :

Coffret de dégustation d'une valeur de 89€
+ 1 Carte des vins « La carte des Vins de s'il vous Plait » (valeur de 20€)
+ Le Livre « Le vin, son histoire, ses terroirs » - Philippe BIDLON – Edition Le Particulier (valeur de 34.90€)

20ème prix au 50ème prix :

Coffret de dégustation d'une valeur de 89€ TTC

REGLES GENERALES

Aucun lot de remplacement ou transfert de lot n'est autorisé, excepté sur décision de l'Organisateur, qui se réserve le droit de remplacer le lot par un lot d'une valeur supérieure ou égale. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Organisateur.

L'Organisateur n'est pas responsable de tout type de dysfonctionnement technique, matériel, logiciel, de la perte ou de l'indisponibilité des connexions réseau, ou de l'échec, du dysfonctionnement, d'insuffisances, d'imprécisions, d'une transmission tronquée ou d'un retard de transmission des communications électroniques provoquées par la participante, par l'un des équipements utilisés dans le cadre du Concours ou par une erreur humaine pouvant survenir dans le cadre du traitement de la participation au Concours et n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages subis par un système informatique en raison de la participation au Concours, de l'accès à des informations ou du téléchargement d'informations en relation avec le Concours. L'Organisateur n'est pas responsable : (i) des participations, réponses ou autres correspondances tardives, perdues, retardées, endommagées, insuffisamment affranchies, incomplètes, illisibles, mal acheminées ou non distribuables (ii) du vol, destruction, accès non autorisé ou modification des documents de participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne qui sabote ou tente de saboter la procédure de participation ou de vérification ou le fonctionnement du Concours, qui enfreint le présent règlement, qui agit d'une façon contraire à l'éthique ou qui cherche à perturber le

déroulement du Concours. Toute tentative délibérée de nuire au déroulement légitime du Concours peut constituer une infraction à la loi et, en cas de tentative, l'Organisateur se réserve le droit de demander des dommages-intérêts en accord avec la loi.

L'absence d'application de l'une des conditions du présent règlement par l'Organisateur n'est pas réputée constituer une renonciation à cette modalité.

Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu pour une quelconque raison, en ce compris en raison d'un virus informatique, de bugs, d'un sabotage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de pannes techniques ou de toute autre cause que l'Organisateur ne peut maîtriser et qui corrompt ou affecte la gestion, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, l'Organisateur se réserve le droit de repousser, de reporter ou d'annuler le Concours à tout moment.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées.

Il est adressé par mail à titre gratuit à tout participant en faisant la demande auprès de l'Organisateur, avant la date de clôture du Concours.

RESPONSABILITE

Par la participation au Concours, les participants déclarent et garantissent avoir lu le présent règlement, être parfaitement informés de son contenu et l'accepter dans son intégralité.

DROIT A L'IMAGE

Par leur participation au Concours, les participants autorisent l'Organisateur à titre gratuit à utiliser leur image et leur nom, prénom ainsi que toutes les informations communiquées à l'Organisateur au titre de leur participation au Concours pour toute communication (tant interne que publique) à des fins promotionnelles et de rétrospective en lien avec le Concours, pour une durée de dix (10) ans à compter de l'ouverture du Concours et sur tous supports.

DROIT APPLICABLE, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent règlement est régi par le droit français et tout litige sera résolu exclusivement au sein des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel du siège de l'Organisateur.